

LA DISSENSION AU SEIN DU CABINET UNIONISTE

Plusieurs ministres désirent diriger la politique du gouvernement pendant l'absence de Sir Robert Borden. — L'autorité de Sir Thomas White est méconnue. — L'horizon est chargé.

Ottawa, 9. — Le gouvernement s'occupe activement de ce temps-ci des estimés pour la prochaine session, mais pour ce qui est de celle-ci, on entend beaucoup d'appréhension. Il est une chose certaine dans tous les cas, c'est que la date en sera retardée le plus possible parce que le ministère a peur, cela ne fait de doute pour personne, de faire face au parlement en l'absence de Sir Robert Borden. Le ministre des Finances, Sir Thomas White, remplace le premier ministre, chose que veulent faire aussi cinq ou six autres ministres. Actuellement, le retour de Sir Robert Borden reste à l'état d'incertitude. Rien ne fait prévoir qu'il aura un siège, fut-il dans le fond de la salle, à la conférence de paix et le gouvernement emploie toute la presse ministérielle pour le faire admettre à la conférence de la paix.

L'ABOLITION DE LA CONSCRIPTION DANS TOUTE L'EUROPE

Londres, 9. — Un communiqué officiel émis aujourd'hui par le gouvernement dit: "Le gouvernement de coalition ira à la conférence de la paix avec l'intention de proposer l'abolition du service militaire obligatoire dans toute l'Europe."

ILS SONT DE NOUVEAU AVISES DE S'ADRESSER AUX ALLIES

LE GOUVERNEMENT DE WASHINGTON AVISE L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE DE NE PLUS S'ADRESSER AUX ETATS-UNIS, MAIS DE FAIRE CONNAÎTRE LEURS DEMANDES A TOUS LES ALLIES.

Washington, 9. — Des notes ont été envoyées aujourd'hui par le département d'Etat aux gouvernements de Vienne et de Berlin, les avisant que les Etats-Unis ne désirent plus recevoir aucune autre communication d'eux. Les messages, à l'avenir, devront être adressés aux nations alliées.

LE MINISTRE DE LA MILICE S'EN LAVE LES MAINS

A LA SUITE DES PROTESTATIONS DE LA PRESSE AU SUJET DU RETARD APORTE AU DEBARQUEMENT DES TROUPES A HALIFAX SAMEDI DERNIER, LE MINISTRE DE LA MILICE EMET UN COMMUNIQUE PAR LEQUEL IL JETTE LE BLAME SUR LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER.

Ottawa, 9. — L'attention du ministre de la Milice et de la Défense a été attirée sur certains rapports de la presse concernant le retard apporté au débarquement des troupes du navire "Araguay", samedi le 7 courant, le communiqué suivant a été émis aujourd'hui: "Le département de la Milice et de la Défense annonce que les délais qui ont eu lieu lors du transfert des troupes aux trains ne sont en aucune manière attribuables aux arrangements militaires. Toutes les précautions étaient prises et toutes les personnes concernées en cette affaire avaient été avisées. Il est vrai que, vu l'attente du navire "Olympic", les chemins de fer avaient assemblé un grand nombre de chars à Halifax et il n'y a pas de doute qu'il y a eu beaucoup d'engorgement dans les cours de cette ville. Les facilités d'Halifax sont limitées, spécialement depuis l'explosion désastreuse, et quand un grand nombre de troupes arrivent, de grandes difficultés existent pour placer rapidement les trains sur les lignes d'évitement du quai."

LES ALLIES A POSEN ET EN SILESE

Amsterdam, 9. — Le correspondant du "Deutscher Zeitung" de Varsovie dit qu'il a appris de source certaine que des divisions polonaises américaines se sont embarquées au Havre pour se rendre à Danzig, en Prusse occidentale, et qu'elles ont l'intention d'occuper les provinces de Posen et de Silésie. Les quartiers-généraux des troupes polonaises américaines, d'après cette information, seront situés dans la ville de Posen.



La Commission Administrative

Elle donne au public certains renseignements sur les demandes des policiers et des pompiers.

Les policiers et les pompiers de la Cité de Montréal se mettront en grève mercredi, le 11 du courant, à midi, à moins que toutes leurs demandes ci-après mentionnées ne leur soient accordées par la Commission Administrative de Montréal.

1. — Renvoi immédiat du Directeur, M. Joseph Tremblay, de l'assistant-directeur, M. Arthur Mann, et du chef des détectives, M. J. A. A. Bélanger, et DROIT AUX POLICIERS ET AUX POMPIERS DE DETERMINER EUX-MEMES LE CHOIX DE LEURS CHEFS FUTURS.

3. — Echelle suivante de salaires:

POLICIERS		POMPIERS	
Salaires demandés.	Salaires actuels.	Salaires demandés.	Salaires actuels.
Capitaines	\$2,000	\$1,600	
Lieutenants	\$1,800	\$1,300	
Sergents	\$1,700	\$1,200	
Détectives, 1re classe	\$2,000	\$1,600	
2me	\$1,900	\$1,400	
3me	\$1,800	\$1,250	
Constables, 1re classe	\$1,600	\$1,150	
2me	\$1,500	\$1,050	
3me	\$1,400	\$ 900	
Hommes d'écure	\$1,200	\$ 860	
POMPIERS		EMPLOYES DU DEPARTEMENT DES ALARMES	
Capitaines	\$2,000	\$1,600	
Lieutenants	\$1,800	\$1,300	
Ingénieurs	\$1,700	\$1,200	
Assistants-ingénieurs	\$1,600	\$1,150	

La somme totale des augmentations demandées est de \$700,000. La Commission Administrative, dans son budget de 1919, a pourvu à une augmentation de \$180,000, devant être répartie proportionnellement entre tous les employés des départements des incendies et de la police, à l'exception, cependant, des capitaines, ce qui représenterait pour eux une augmentation de salaire de \$110, par année.

Ces employés jouissent de plus des avantages suivants: Uniformes fournis gratuitement par la Ville. Transport gratuit dans les tramways. Salaire intégral en cas de maladie. Pension, tel que prévu par les règlements de la Ville. Vacance de 12 jours que la Commission est prête à porter à 15 jours par année.

De plus, les pompiers ont droit à une assurance sur la vie payée par la Ville et variant entre \$500. et \$1,000., suivant leur nombre d'années de service, le tout en vertu d'une résolution du mois de janvier, 1875.

La Commission, en offrant à ses employés une augmentation de salaires s'élevant à la somme de \$180,000., compte pouvoir "boucler son budget" sans augmenter le taux actuel de la taxe foncière.

En se rendant à la demande des policiers et des pompiers, elle serait nécessairement obligée de porter cette taxe à \$1.42.

La Commission est prête à soumettre les difficultés qui existent actuellement entre elle et ses employés, quant à leurs salaires, à un bureau d'arbitrage, pourvu que la décision de la majorité de ce bureau soit finale pour les parties.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CITE DE MONTREAL. Bureau de la Commission, Hôtel de Ville, Montréal, 9 décembre, 1918

DES SOUS-MARINS POUR LA FRANCE

Paris, 9. — Cinq bateaux chalutiers sont attendus à Cherbourg aujourd'hui. Chacun de ces chalutiers remorque un sous-marin allemand. Ces sous-marins font partie du premier groupe de submersibles qui doivent être rendus à la France.

Le croiseur armé japonais "Nishin," ainsi que deux torpilleurs sont arrivés à Constantinople.

L'AVIATION DANS LES UNIVERSITES

Toronto, 9. — L'université de Toronto, ainsi que plusieurs autres universités canadiennes, ont décidé d'ajouter une faculté d'aviation à leurs autres branches d'études, et pris des arrangements pour se procurer trois avions de la Compagnie Canadienne d'Aviation. Deux de ces avions seront employés pour donner des cours d'instructions, mais la troisième sera des vols.

"Chaque université du Canada recevra un ou plusieurs avions," a déclaré aujourd'hui un officier du corps d'aviation. A part certaines machines "Curtiss" les avions universitaires ne serviront pas à faire des vols, mais ils seront employés pour enseigner l'aviation. Le personnel des professeurs de mathématiques enseignera probablement la plus grande partie du cours.

LA VENTE DES VALEURS ENNEMIES

Garfield, N. J., 9. — Des valeurs du "Garfield-Worsted Mills" détenues par des ennemis ont été vendues par ordre de M. A. Mitchell Palmer, détendeur des propriétés ennemies. M. John H. Love, représentant la maison "Graupner, Love & Lemprecht" de la ville de New-York est le nouveau propriétaire de ces valeurs. Les actions vendues représentaient 47 p.c. du capital de la compagnie. M. Love a été le seul enchérisseur. La maison qu'il représente était autrefois l'agent des ventes de ce moulin.

M. LINDENCRONE EST MORT

Copenhague, 9. — John H. von Heermann Lindencrone, ex-ambassadeur danois à Paris et à Berlin, est mort.

LLOYD-GEORGE FAIT UN APPEL AUX FEMMES

Londres, 1. — Le premier ministre Lloyd George, dans un discours prononcé devant une nombreuse assemblée au "Albert Hall", a fait appel aux femmes en leur demandant de voter pour lui. Des femmes seulement assistaient à l'assemblée. La garde d'honneur a été recrutée parmi les femmes en costumes représentants les différentes organisations féminines.

Le premier ministre a fait remarquer qu'entre six et sept millions de femmes auraient une influence directe sur la législation de l'avenir, qui dépendra grandement de la manière dont elles voteront.

"Si vous soupçonnez qu'un homme s'en va assister à la conférence de la paix avec la guerre dans le cœur", a dit le premier ministre, "votez contre lui."

IL VIOLE LE DROIT INTERNATIONAL

New-York, 9. — "The Commercial Pacific Cable Company" alliée avec la "Commercial Cable Company" ont demandé une injonction devant la Cour fédérale afin d'empêcher le maître de poste général M. Burleson de continuer d'exercer son contrôle sur les 10,000 milles de câble situés entre San Francisco et la Chine, le Japon et les îles Philippines.

Dans l'accusation portée par ces compagnies contre M. Burleson, celui-ci est accusé d'avoir violé le droit international. L'accusation comporte que les Etats-Unis en saisissant ces lignes n'avaient pas obtenu la permission des pays où passent ces câbles sous-marins. Il est de plus allégué qu'un tel consentement, ne serait pas légal sans un traité formel approuvé par le Sénat.

LA FAMINE EN FINLANDE

Washington, 9. — Des dépêches reçues aujourd'hui par le département d'Etat indiquent que la situation des vivres en Finlande et au nord de la Russie devient de plus en plus sérieuse. Il n'y a pas eu de distribution de pain aux postes réguliers à Helsinki depuis dix jours. Plusieurs autres ports de la Finlande sont aussi atteints comme n'ayant presque plus de pain.

AVISEUR DE LA CONFERENCE

A bord du navire "George Washington" (par télégraphie sans fil), 9. — Le président Wilson ne prendra probablement pas part au débat de la paix, mais il y sera représenté par des délégués, tandis qu'il demeurera en contact avec les chefs des autres nations dans le but d'être préparé à décider les questions qui lui seront référées.

"Nous possédons le plus grand héritage que le monde entier connaisse et nous réussons à le développer pour le plus grand bien du peuple du Canada. Notre avenir est assuré", dit l'hon. M. Rogers.

LE MONDE

n'a jamais eu d'occasion plus belle de se procurer des vêtements dignes de confiance et de style de la dernière minute, que celle que nous offrons avec nos complets et pardessus d'hiver pour hommes, à \$36 et à \$40. Voilà sans doute le moyen de satisfaire vos plus capricieux desirs d'une tenue à la mode. Des sinés et taillés par des experts, ces vêtements représentent le dernier cri dans l'art de la confection des vêtements. Vous trouverez des cadeaux de Noël pour plaire aux goûts les plus capricieux parmi notre superbe assortiment de mercerie pour hommes.

MAGASINS FASHION-CRAFT MAX BEAUVAIS. LIMITEE 229 St-Jacques, Montréal. Magasin de l'Ouest, 463 Ste-Catherine Ouest. A. A. Roy, 469 Ste-Catherine Est.

LE PAPE SERAIT EN FAVEUR D'UNE LIGUE DES NATIONS

C'EST CE QUE DECLARE MONSIGNOR FAY, PRELAT DOMESTIQUE, DE RETOUR D'UNE MISSION AMERICAINE EN EUROPE OU IL A REPRESENTE LE CARDINAL GIBBON.

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 9. — Monsignor Sigourney Fay, prélat domestique du Pape a exprimé l'opinion aujourd'hui qu'une ligue des nations, non seulement appuyée par les gouvernements mais aussi par les forces navales de la nation, était le meilleur moyen d'assurer une paix durable au monde.

Parlant devant la Ligue d'éducation politique, comme membre de la maison du Pape, mais non au nom du Pape, Monsignor Fay a dit que les chefs de l'Eglise catholique avaient employé toutes leurs influences pour empêcher la guerre. Le Pape ne pouvait intervenir pour empêcher la guerre entre l'Allemagne luthérienne et la Belgique catholique, mais a protesté contre les outrages commis, "qu'ils fussent commis par l'Allemagne protestante aussi bien que par l'Australie catholique."

Le Souverain Pontife, a dit Monsignor Fay, a employé de grosses sommes pour secourir les Belges en détresse. Le Pape Benoît XV est un partisan d'une ligue des nations organisée de manière à prévenir les guerres futures, a ajouté Monsignor Fay, en parlant d'une conversation qu'il a eue avec le Pape, récemment. Monsignor Fay est de retour d'Europe où il a représenté le cardinal Gibbons, dans une mission de la Croix-Rouge américaine.

Le Pape est en faveur de la création d'une cour internationale d'appel, avec pouvoir de mettre ses décisions en vigueur et de favoriser le désarmement des nations à un tel degré qu'aucune ne pourrait faire la guerre. Monsignor Fay demande que le Pape ait voix au chapitre pour garantir une paix durable. Il ne serait pas nécessaire pour cela que le Pape assiste à la conférence de la paix, mais il pourrait se faire représenter de la manière que la conférence pourrait décider.

Le Pape, d'après Monsignor Fay, a, dès le début de la guerre, projeté d'exercer son influence de concert avec l'Australie pour empêcher le retour de la Palestine à la domination turque, au cas où l'issue du conflit aurait donné aux Pouvoirs centraux, soit par le traité ou à la conférence de la paix. Comme on demandait au prélat s'il était en faveur du retour de la Palestine aux Juifs, il a répondu que non, car "chaque promesse faite par les Alliés doit être tenue," et la loi morale doit prévaloir.

L'INTERVENTION DES ALLIES SAUVERAIT LE GOUVERNEMENT

LE CHANCELIER EBERT TRAVAILLE A ANEANTIR LE MOUVEMENT DES SPARTACUS. — LIEBKNECHT AURAIT ORGANISE UNE REVOLUTION DANS TOUTE L'ALLEMAGNE.

Paris, 9. — Une dépêche de Zurich envoyée à "L'Information" annonce que le gouvernement du nouveau chancelier Ebert dirige de nouvelles troupes à Berlin afin d'anéantir le mouvement du groupe spartacus qui s'est maintenant répandu dans tous les faubourgs. Le pillage se continue partout, la débauche, spécialement dans les quartiers les plus populeux.

Une dépêche assez confuse reçue ici de Berlin dit que les partisans de Karl Liebknecht ont organisé une révolution dans toute l'Allemagne. On rapporte que l'édifice du Reichstag à Berlin a été pris et que les troubles semblent s'être répandus à Munich et Pilsen. Des émeutes sanglantes se continuent à Berlin.

Un autre message dit que l'intervention des Alliés en Prusse pourrait sauver le gouvernement.

LE PEUPLE EST MECONTENT

Munich, 9. — Le conseil ministériel du peuple de l'état de la Bavière a annoncé officiellement son mécontentement au sujet de l'attaque portée contre Herr Auer vendredi dernier lorsque celui-ci fut forcé de démissionner comme ministre de l'Intérieur de la Bavière, à la pointe du revolver.

Le document qui annonce le mécontentement dit que Herr Auer a été forcé d'agir ainsi et qu'il "est naturellement encore membre du gouvernement et que sa démission est nulle. Le document est signé comme suit: Le gouvernement de tous le peuple de la Bavière; Kurt Eisner, ministre président."

LA REPUBLIQUE DE L'ESTHONIE

Amsterdam, 9. — D'après le correspondant de Berlin de la "Gazette" de Cologne, le gouvernement allemand a reconnu la République de l'Esthonie, une des provinces russes de la Baltique.

Le même correspondant dit que les Allemands ont évacué Narva, une ville russe située à 81 milles au sud-ouest de Petrograd. Les Allemands évacuent aussi les ports russes de Revel et Riga.

Bale, 9. — Des rumeurs circulent à Berlin que le groupe spartacus socialiste voulait, lundi soir, nommer le Dr Liebknecht comme président de la République.

LES MANIFESTATIONS

Copenhague, 9. — Berlin annonce que d'après les rapports reçus à la capitale à deux heures ce matin, les manifestations qui s'y sont déroulées hier ont eu lieu sans aucun incident important.

2,200 AMERICAINS ARRIVENT A NEW-YORK

New-York, 9. — Aujourd'hui, la ville de New-York a souhaité la bienvenue à plus de 2,200 soldats américains blessés, représentant presque tous les Etats de l'Union. Ces hommes, les "Sierra" en bord de trois navires, le "Sierra" en a amené 1,500 officiers et soldats; le navire hospitalier "Comfort" 400 et le navire français "Chicago" 260.

A bord du "Comfort" il y avait 149 soldats incapables de marcher et ils ont dû être débarqués sur des brancards. Un décès a eu lieu au cours du voyage.

Plusieurs des hommes qui sont arrivés aujourd'hui faisaient partie de la division "Rainbow" et des fusiliers-marins qui avaient été blessés lors de l'attaque des Américains à Château Thierry.

Dans Dix Ans

— nous serons en position de mieux apprécier la signification que comporte cette Noël de Paix pour tout le Canada.

— Nous pourrions alors retourner aux échanges sympathiques et amicaux entre amis qui sont l'esprit dominant de cette saison de fête.

— Maintenant que l'horreur et l'effusion de sang des quatre dernières années sont une chose du passé, il nous reste une pensée reconfortante — à ceux d'entre nous qui peuvent continuer leur ouvrage normal, il y aura une meilleure entente et une meilleure camaraderie qui se révélera sous son vrai jour à l'occasion de Noël.

Permettez à Birks de la bien commémorer.

Birks
Orfèvre pour l'Église et l'Armée
Joailliers Bijoutiers
MONTREAL

ANNIVERSAIRES

M. CHARLES AVILA WILSON

M. Charles Avila Wilson est né le 10 décembre 1869, à l'île Bizard, comté de Jacques-Cartier. Il fit ses études au collège Sainte-Thérèse et à l'Université Laval. Admis au Barreau en 1905, il fut élu député de Laval à la Chambre des Communes en 1908 et 1911.

SIR RODOLPH FORGET

Le lieutenant-colonel honoraire Sir Rodolphe Forget est né à Terrebonne, le 10 décembre 1861. Il fit ses études au Collège Masson, à Terrebonne. Après avoir été dans les affaires pendant trois ans il entra dans la Maison L. J. Forget et Cie dont il devint un des associés. Il fut élu député de Charlevoix en 1904, 1908 et 1911. Il y a quelques années Sir Rodolphe faisait un cadeau de \$100,000 à l'Hôpital Notre-Dame.

MGR ALFRED LEBLANC

Mgr Edouard Alfred Leblanc fut sacré évêque de Saint-Jean, Nouvelle-Ecosse le 10 décembre 1912.

M. J.-B. MONIER

Tous les types qui ont passé par notre atelier ont appris avec un profond chagrin la mort subite de M. Jean-Baptiste Monier, rédacteur-en-chef du "Canada".

Le personnel actuel de notre salle de composition avait pour M. Monier une affection toute particulière. Quelques-uns l'appelaient le "Père" et les autres le "Bonhomme". Dans l'un et l'autre cas s'était une expression de respect et d'admiration. De respect pour la noblesse de caractère de notre ancien rédacteur-en-chef et d'admiration pour ses grandes connaissances.

Les types, comme les journalistes, s'entendent à merveille lorsqu'il s'agit de différer d'opinion, et il arrive parfois qu'une discussion assez vive s'élève entre eux; l'atelier du "Canada" n'est pas une exception et lorsqu'il n'était pas possible de s'entendre on allait demander l'opinion du "Père" et le "Bonhomme" réglait la question en un instant. Il aimait ça; il souriait, riait même parfois.

Le manuscrit de M. Monier montrait bien quel homme rangé, d'ordre et de précision il était. Lorsqu'il prenait son crayon, l'article qu'il devait écrire était tout fait dans son esprit et il ne restait plus qu'à le mettre sur papier, ce qu'il faisait avec une propreté et une rapidité remarquables.

Dans la copie de M. Monier on ne rencontrait jamais une rature, jamais un ajout ou un renvoi. Ceux qui s'y connaissent savent que ceci est très rare chez les rédacteurs de journaux canadiens.

Au physique M. Monier ressemblait un peu au Maréchal Foch. Comme mentalité, il nous semble qu'il lui ressemblait beaucoup; l'éducation dans l'instruction; l'ordre, la discrétion, la précision; la fermeté, le jugement, et aimant Dieu et sa Patrie de toute la force de son âme.

C'est le portrait du Grand Maréchal de France, mais c'est bien aussi celui de M. Monier.

Nulle part où notre ancien rédacteur a passé laissera-t-il un regret plus profond et un souvenir plus constant que dans la salle de composition du "Canada".

Un type.

CIGARETTES EGYPTIENNES
NIZAM
10 POUR 15 CENTIMS

LA CITE DE MONTREAL A GAIN DE CAUSE EN REVISION

La cause Edmunds vs la Cité de Montréal vient de se terminer par un jugement favorable à la ville. — L'odyssee d'une consignation de marchandises.

La cité de Montréal a eu gain de cause, hier, en révision dans le procès de W.-H. Edmunds vs la Cité de Montréal.

W.-H. Edmunds, possesseur d'une ferme à Verdun qui se trouve divisée en deux sections de son côté de l'avenue de Verdun. Dernièrement la ville de Verdun a fait faire des travaux de creusement et d'agrandissement de ses conduits d'égout. Ces travaux, prétend le demandeur, ont privé de l'usage d'une partie de sa propriété. Et comme ce dernier est un fournisseur de lait, il a dû acheter de la nourriture pour ses animaux à cause, alléguait-il, du fait que sa ferme a été endommagée par les travaux de l'égout.

La ville répond que c'était son droit de faire ces travaux, et que lorsque le demandeur a loué l'emplacement il connaissait les conditions des lieux. C'est pourquoi la cour de révision a renvoyé la demande de W.-H. Edmunds qui réclamait la somme de \$536.30.

LES GRANDES FETES DE LA CRECHE D'YOUVILLE

Elles s'ouvriront demain d'une façon solennelle et dureront quatre jours et attireront des foules énormes.

L'ouverture solennelle des fêtes de la Crèche d'Youville, rue Saint-Mathieu s'ouvrira demain soir, en présence de son Grandeur Mgr de Montréal, mais dès l'après-midi, la vente sera commencée, une vente dont nous pourrions dire des merveilles, tant les choix des articles offerts sont nombreux, variés et choisis. C'est là que nous pourrions à des prix avantageux acheter de fort jolies étrences de Noël et du Jour de l'An. Il n'y aura que l'embarras du choix. Tout ce que l'ingéniosité féminine peut imaginer de joli et d'agréable semble s'être réuni là pour solliciter les acheteuses qui seront, nous le savons par centaines et même par milliers. Il ne faut pas oublier quel devoir nous avons envers cette admirable communauté des Soeurs Grises qui a soigné nos vieillards, nos orphelins, et recueilli les plus oubliés, et les plus abandonnés parmi les tout petits, et qui s'est dévouée encore à nos malades, à nos infirmes, à tout ce qui souffrait enfin, sans jamais demander à la population de l'aider à porter le poids formidable de toutes ces œuvres. Récemment, lors de l'épidémie de grippe, nos Soeurs Grises, avec toutes nos autres religieuses ont fait noblement et superbement leur part de dévouement et de charité, et tout le temps qu'a duré l'épreuve, elles ont été à leur poste de charité et de sacrifice, offrant leur vie, pour sauver celles des pauvres, des abandonnés, et allant toujours vers les plus oubliés, les plus misérables.

L'occasion s'offre de leur prouver notre gratitude. Allons donc en foule leur porter l'hommage de notre sympathie. En foule! C'est ainsi qu'il faut leur dire merci pour tout leur admirable dévouement. Et cette gratitude ce seront les petits qui en bénéficieront, ces pauvres trouvés le soir à la porte du grand couvent, ramassés sous quelque escalier, et qui allaient mourir sans cette œuvre de sublime charité qui les a faits sains, et les offrira demain à la société, prêts à soutenir les bons combats et à devenir des citoyens utiles et des femmes aptes à tous les grands devoirs. Donnons de toute notre âme, sans compter!

Ces fêtes seront présidées par Mme Alfred Thibault qui apporte à leur préparation, un ardent dévouement, assistée par un comité de dames dévouées.

Les kiosques seront présidés par Madame Olivier Faucher, assistée d'un grand nombre de dames. Parmi ces kiosques, celui de la Vierge, présidé par Mme U. H. Dandurand, occupera le centre de la salle, et sera décoré avec un goût charmant. Mme Dandurand, dont nous savons le dévouement à toutes les belles œuvres, est une grande amie des Soeurs Grises, et leur a en toute circonstance prouvé sa vaillante sympathie. Ce kiosque contiendra des objets de raffinement, tous plus jolis les uns que les autres, et qui seront admirés et convoités.

Rappelons que la partie de cartes de mercredi sera présidée par Mme U. H. Dandurand, assistée de Mme S. Letourneau. Mme Dandurand s'est procurée aux meilleures conditions les tables, chaises, etc., qui serviront pour toutes les parties de cartes. Vendredi la partie de cartes sera présidée par Mme Z. Hébert, assistée d'une dizaine de dames. Samedi la matinee musicale de Mme Masson, suivie du thé de Mme Arthur Boyer. Tous les soirs, concerts, discours, etc.

Il faut songer spécialement cette année à l'arbre de Noël de nos petits enfants. C'est l'année de la paix. Mais allons préparer leurs surprises aux fêtes des Soeurs Grises la semaine prochaine. J'ai vu les jouets. Il y a des trousseaux de poupées qui feront rêver les fillettes; petits bonnets de dentelles ou de tissus divers; robes, lingerie, chapeaux, chaussures. Il y a des quantités de mignons vêtements de toutes les couleurs et pour toutes les tailles de poupées. Mais si vous avez vu les meubles de ces petites demoiselles, des fauteuils, des tables, des coussins, des tabourets, des prie-dieu, des et sofas, s'il vous plaît, rembourrés de velours et de crêtonne, dont les couleurs claires et chaudes font ressortir les boiseries qui ressemblent si bien à l'écaillon ou du bois de chêne.

Il y a encore une infinité d'autres jouets et nous recommandons particulièrement aux petits une jolie merveilleuse d'où sortira beaucoup de surprises.

La dépouille fut transportée au

Jules Ratshawski poursuivait dernièrement The Boston & Main Railroad Co., pour la somme de \$2,026.67 pour dommages causés à des marchandises qu'il avait fait venir par l'intermédiaire de la compagnie défenderesse. Il est assez curieux de suivre le trajet des marchandises en question. En effet, d'après les allégations du demandeur les marchandises venaient de Paris, avaient été envoyées aux Indes où elles étaient demeurées neuf mois en entrepôt, on les avait ensuite expédiées en Egypte, puis à Londres, et de Londres à Boston. C'est de Boston que le demandeur avait chargé la compagnie défenderesse de transporter les marchandises à Montréal.

La compagnie Boston & Main Railroad admet avoir reçu les effets du demandeur en bon état, et ce dernier se plaint que les marchandises lui ont été livrées très endommagées.

La Cour de révision a annulé le jugement de la Cour Supérieure et a accordé à Jules Ratshawski ce qu'il demandait à savoir, \$2,026.67.

Beaucoup de ces petits objets ont été fabriqués par des enfants infirmes. J'ai vu beaucoup de ces objets charmants petit infirme de 10 ans. Lorsque nous avons passé devant sa chambre, il revenait de chanter à la chapelle et il était joyeusement occupé à fabriquer l'un des milliers de petits paniers qui serviront à contenir les bonbons du bazar. Immobile dans sa chaise roulante l'enfant qui est resté de son état, était tout heureux de consacrer encore à cet ouvrage ses moments de récréation. Il nous l'a expliqué gentiment et d'une façon remplie d'intérêt.

Il y a aussi une très grande quantité de vêtements divers pour les bébés et tous les enfants, mais comment tout décrire. Les Mamans et les enfants aimeront mieux voir par eux-mêmes.

Les obsèques de M. L'ABBE H. CHARLEBOIS

Les funérailles de l'abbé Henri Charlebois ont eu lieu, samedi matin, à l'Hôtel-Dieu, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque de Montréal.

Une nombreuse assistance de parents, d'amis, de représentants de la paroisse de Chamby, des communautés religieuses et du clergé, prouvait dans quelle estime on tenait le jeune abbé défunt.

La levée du corps fut faite par M. le curé Lefebvre de Chamby. Le service fut chanté par l'abbé E. A. Deschamps, oncle de l'abbé Charlebois, assisté des abbés H. Girard et W. Gagné. L'absoute fut donnée par Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal, assisté du chanoine Papineau, supérieur du collège de Saint-Jean, de M. l'abbé Lefebvre, curé de Chamby et de M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Louis de France, en qualité de prêtre assistant. M. l'abbé Roy remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

Le chant fut très bien rendu par la chorale de Saint-Jean-Baptiste, sous la direction de M. Lefebvre.

Avant les dernières prières, Monseigneur l'archevêque prononça l'oraison funèbre et rappela à la sympathie assistance, en termes émus et simples, les leçons de cette mort soudaine et rapide. Il esquissa à grand trait la vie du jeune abbé, faisant voir le contraste des joies et des tristesses du jour, le bien accompli dans ces deux années de sacerdoce, le deuil grandissant du diocèse avec la mort de ces jeunes prêtres, enlevés dans toute la force de l'âge et du dévouement, victimes de leur zèle, les qualités solides de piété, de bonté, de soumission, et d'amour du devoir, du défunt, qui faisaient la joie et l'espérance de ses supérieurs et l'honneur de sa famille inconsolable puis, il recommanda aux prières de tous le cher abbé disparu et il formula le vœu de le voir jouir dès maintenant du bonheur des élus.

On remarqua au sanctuaire, outre les abbés mentionnés plus haut: Mgr. Roy, V.G., les curés Labelle, de Notre-Dame, Dubuc de St-Jean-Baptiste, Perrier du Saint-Enfant Jésus, Provost du Saint-Sacrement, Brophy de Sainte-Agnes, Nèpveu de Beauharnois; les abbés Lelaudais, P.S.S., Lalonde, de ses supérieurs, Mgr. Bernard, Berger, Bastien, P.S.S., Derome, Charpentier; les RR. PP. Morin, C.S.V., assistant provincial, Cadioux directeur des Sœurs-muets, Corbail du Collège de Joliette, Dubois, O.M.I., Larue, Picoté, Poirier, Lacroix, Girard, Maurice, visiteur des écoles, Hébert directeur des œuvres sociales, Beaudin, Dufresne, Latour, Olivier, Martel, Fortin, Coutu, Fauvel, L'Hérault, Roy, H. Potvin, Bélanger, Chabot, Roy, H. Potvin, Lacombe, Charvati, Ethier, Gaudry, Lacombe, Germain, Ethier, Gaudry et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Dans la nef nous remarquons des représentants des communautés des Soeurs de la congrégation de Notre-Dame, des Saints-Noms de Jésus et de Marie, de Sainte-Croix, de la Providence, de l'Hôtel-Dieu, des Soeurs Grises, et de quelques autres. Parmi les nombreux assistants nous avons pris au hasard les noms de M. Alphonse et Emile Charlebois, frères du défunt, ses oncles M. Joseph, Alexandre, David, Joseph et Oscar Deschamps, Emmanuel et Ovide Charlebois, A. Saint-Germain et Napoléon Ladouceur; ses cousins Alfred, Wilfrid, Raoul, Alphonse, Henri et Odilon Deschamps, O. Ladouceur, Lucien Charlebois soldat retenu du front, Jos. Descares, Eugène et Edgard; M. E. Poirier, N.P., J. N. Perreault commissaire d'école de Montréal, Chs. Roy, N.P. de Chamby, A. Jetté, Labelle et Ed. Deschamps et son fils de Chamby, A. Barck, F. Lévesque, L. Thériault, A. Mireault, Langevin Hervé, E. Duplessis, R. Chevrier, A. Toupin, P. Bernier, Emmanuel et Léon Charbonneau, ses cousins et un grand nombre d'autres.

De nombreuses offrandes de messes et de bouquets spirituels ont été envoyées à la famille.

Le service solennel, tribut de reconnaissance de la paroisse de Chamby, à leur défunt vicaire sera chanté mercredi 11 courant dans l'église de Chamby à 10 heures après l'arrivée du train qui laisse la gare Bonaventure à 8 heures qu'on attendra où l'on ira à 7 heures cinquante-huit.

Parents et amis y sont invités.

Le cimetière de Notre-Dame des Neiges et repose maintenant dans le terrain de famille.

Un service solennel, tribut de reconnaissance de la paroisse de Chamby, à leur défunt vicaire sera chanté mercredi 11 courant dans l'église de Chamby à 10 heures après l'arrivée du train qui laisse la gare Bonaventure à 8 heures qu'on attendra où l'on ira à 7 heures cinquante-huit.

Parents et amis y sont invités.

Le cimetière de Notre-Dame des Neiges et repose maintenant dans le terrain de famille.

Un service solennel, tribut de reconnaissance de la paroisse de Chamby, à leur défunt vicaire sera chanté mercredi 11 courant dans l'église de Chamby à 10 heures après l'arrivée du train qui laisse la gare Bonaventure à 8 heures qu'on attendra où l'on ira à 7 heures cinquante-huit.

Parents et amis y sont invités.

LE BOARD OF TRADE CONTRE LA POLICE

Le comité exécutif du "Montreal Board of Trade", après avoir examiné la situation concernant les policiers et les pompiers de la cité, se déclare entièrement satisfait de l'offre faite par la commission administrative aux membres du corps de police et de la brigade des incendies, et considère cette offre comme juste et raisonnable. Le comité est d'opinion que les citoyens en général devraient fermement appuyer la commission dans l'attitude qu'elle a prise.

SIR LOMER GOUIN

Québec, 9. — Sir Lomer Gouin est parti aujourd'hui pour aller assister à l'ouverture de l'École de Médecine Comparée à Montréal.

LE GEN. DUPONT A BERLIN

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 9. — Des dépêches reçues ici aujourd'hui, annoncent que le Général Dupont, de l'armée française, est arrivé à Berlin. La dépêche ajoute qu'il a établi ses quartiers généraux dans le palais qui autrefois était occupé par l'ambassade française. Le Général Dupont a été chargé du transport et du rapatriement des prisonniers de guerre français actuellement détenus en Allemagne.

LA REPRISE DES NAVIRES ALLIES

(Câble de la Presse Associée)
Amsterdam, 9. — La dépêche suivante a été reçue aujourd'hui de Berlin.
"Une commission navale alliée se rendra à Hambourg, afin d'inspecter et demander la reddition des navires de l'Entente capturés et internés, ainsi que les navires de guerre en construction". On déclare que ces demandes ne sont pas comprises dans les termes de l'armistice.

A la guerre, en matière de problèmes d'état-major, comme en toute autre matière, il ne peut y avoir de règle fixe.

DISCUSSION ANIMÉE SUR LE BUDGET A VERDUN

Le budget, adopté à la dernière séance, est critiqué par le maire. — On discute la question d'amélioration du tramway.

La discussion a été amenée hier soir au conseil de Verdun, au sujet du budget, qui a été voté à la dernière séance. Lorsque le budget fut soumis au conseil, lors de la dernière séance, le maire était absent, et à son arrivée M. Leclerc a trouvé que les montants votés étaient trop considérables, en regard aux finances de la ville. Le maire prétend que dans l'état actuel des choses, la ville terminera l'année avec un déficit.

Afin de pouvoir discuter sur le mérite de la question, le maire s'est fait remplacer à la présidence par l'échevin Crowder. M. Leclerc dit qu'il ne veut discuter ni sur le passé ni sur l'avenir, mais bien sur le présent.

Après les chiffres officiels du greffier, les finances de la ville, admettent cette année un déficit considérable. Ce déficit sera dû notamment à l'augmentation du taux des intérêts payés et du fonds d'amortissement. Les choses ne peuvent rester dans l'état actuel, et le maire laisse entendre qu'il serait peut-être opportun de faire un appel à la Législature de la province de Québec, afin de pouvoir négocier un emprunt.

L'échevin Cohn fait remarquer au maire que quand il était échevin et que le conseil a décidé de construire le poste No 2, pour la police et le feu, les échevins n'ont pas demandé l'opinion du peuple. On n'a pas consulté d'avantage le peuple, quand il s'est agi de l'achat du parc qui n'est encore qu'une baissière.

L'échevin Cohn ajoute qu'il aimerait mieux voir le maire diriger les délibérations et aider le conseil à faire progresser les affaires de la ville, plutôt que de le voir essayer d'empêcher ceux qui veulent travailler à l'avancement et au développement de Verdun.

Le maire répond qu'au sujet du poste No 2 et du parc, il existait des règlements.

L'échevin Allard reproche au maire de ne pas avoir été présent aux assemblées de comité, où le budget a été discuté.

L'échevin Crowder explique que le maire l'avait averti que des affaires importantes l'obligeaient à s'absenter pour quelques jours, il ne pourrait être présent à la discussion du budget. Finalement, le conseil a adopté une motion proposée par l'échevin Cohn et secondée par l'échevin Smith, à l'effet que le budget soit adopté tel qu'il a été voté à la dernière assemblée. Le Dr Rhéaume, l'échevin Crowder et le maire furent dissidents.

Le conseil a ensuite entendu la lecture des rapports des comités d'égout et de l'éclairage, du feu et de la police, de la législation et de quelques comités spéciaux, rapports qui ont été adoptés tels que lus.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre du secrétaire de la "Woodland Citizens Association", demandant au conseil de faire enlever la neige dans certains endroits de la ville. La lettre mentionne aussi et demande comme un faveur au conseil de s'entendre avec les autorités du tramway afin d'avoir plus de wagons à la disposition des ouvriers aux heures de la foule. Sur proposition de l'échevin Noseworthy, secondée par l'échevin Fiola, cette question est renvoyée au comité qu'elle concerne.

Le conseil discute alors sur l'établissement de ronds à patiner, dans les limites de la cité de Verdun. L'échevin Smith propose d'abord que l'on établisse deux, dans deux quartiers. Les gens qui habitent des terrains à proximité du fleuve ont l'avantage d'avoir des patinoirs naturels.

Le conseil discute alors sur l'établissement de ronds à patiner, dans les limites de la cité de Verdun. L'échevin Smith propose d'abord que l'on établisse deux, dans deux quartiers. Les gens qui habitent des terrains à proximité du fleuve ont l'avantage d'avoir des patinoirs naturels.

Le conseil discute alors sur l'établissement de ronds à patiner, dans les limites de la cité de Verdun. L'échevin Smith propose d'abord que l'on établisse deux, dans deux quartiers. Les gens qui habitent des terrains à proximité du fleuve ont l'avantage d'avoir des patinoirs naturels.

Le conseil discute alors sur l'établissement de ronds à patiner, dans les limites de la cité de Verdun. L'échevin Smith propose d'abord que l'on établisse deux, dans deux quartiers. Les gens qui habitent des terrains à proximité du fleuve ont l'avantage d'avoir des patinoirs naturels.

Le conseil discute alors sur l'établissement de ronds à patiner, dans les limites de la cité de Verdun. L'échevin Smith propose d'abord que l'on établisse deux, dans deux quartiers. Les gens qui habitent des terrains à proximité du fleuve ont l'avantage d'avoir des patinoirs naturels.

Le conseil discute alors sur l'établissement de ronds à patiner, dans les limites de la cité de Verdun. L'échevin Smith propose d'abord que l'on établisse deux, dans deux quartiers. Les gens qui habitent des terrains à proximité du fleuve ont l'avantage d'avoir des patinoirs naturels.



Cadeaux Électriques Pour le Foyer

Que pourrait-il y avoir de plus pratique et utile ?

LES CADEAUX ELECTRIQUES

servent tous les jours et rappellent constamment le donateur.

Nous avons une ligne complète d'Appareils Electriques — à prix modérés et très appropriés comme

CADEAUX DE NOEL

Montreal Light, Heat & Power Cons.

83, rue Craig-ouest. 605-611, rue Ste-Catherine-ouest.
529, rue Ste-Catherine-est. 1007, Ave. Mont-Royal-est.
834, rue Ste-Catherine (Mais.)

CE QUE COUTE A LA VILLE LA CONSTRUCTION DU PONT LASALLE

L'état financier de cette affaire présente un déficit de \$96,45, que le conseil n'a pas encore consenti à laisser combler. — Le coût des travaux à compléter est d'à peu près de \$130,000.

Le conseil a de nouveau laissé sur la table, hier après-midi, le rapport de la commission administrative réaffirmant un rapport antérieur qui avait été rejeté et qui demandait un crédit de \$96,454.38 pour parachever le pont Lasalle.

Le rapport avait d'abord été rejeté, parce que les échevins considéraient n'avoir pas assez de détails sur les travaux du pont Lasalle. Hier matin, au caucus échevinal, on a pris connaissance d'une lettre de M. Paul-Emile Mercier, ingénieur-conseil de la cité, donnant les informations demandées, mais les échevins ont préféré encore retarder l'adoption du rapport, à leur séance régulière.

La lettre de M. Mercier, adressée à la commission administrative, se lit comme suit :

"A MONSIEUR LE PRESIDENT ET A MM. LES MEMBRES
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE."

"Messieurs :
"Afin de compléter les renseignements qui furent donnés sur l'état financier du pont Lasalle, je vous transmets les informations suivantes qui répondront à la demande du Conseil :

Montants votés	\$279,721.00
Argent en mains	
Dépôt O'Sullivan	\$21,000.00
Dépôt Pion	24,228.77
re. Vente de l'excavateur	2,200.00
	47,428.77
Total	\$327,149.77
Déboursés — re.	
O'Sullivan	\$8,896.27
Pion	10,896.31
Fraser, Brace & Co. Ltd.	87,896.27
	\$107,688.85
Balance	\$129,460.92
Montants engagés —	
Matériaux ordonnés	\$42,000.00
Dominion Bridge Co.	44,620.56
Honoraires —	
Mouchels, Partners, Ltd.	2,792.74
Fraser, Brace & Co. Ltd.	6,500.00
	95,913.30
Balance	\$33,546.62
Valeur estimative des travaux à compléter	\$130,000.00
Déficit	\$96,454.38

"Respectueusement soumis,

"(Signé) PAUL E. MERCIER,
"Ingénieur-Conseil de la
"Commission administrative."

ESTIME DES TRAVAUX A FAIRE — LE 24 OCTOBRE 1918

No 1—Route temporaire et enlèvement du vieux pont —					
Montant primitif				\$1,100.00	
Travaux faits				550.00	
Travaux à faire					\$550.00
No. 2—Pont —					
Nature	Estimé	Exécuté	A faire		
	V.c.	V.c.	V.c.		
Béton armé	5,587	2,885	2,702	\$37,828.00	
Excavation	11,110	9,566	1,544	4,672.00	
Pavage et Voirie	414	0	414	9,500.00	
Machineries, etc.	\$18,000	0	\$16,000	18,000	\$70,000.00
No 3—Portes-vannes et accessoires —					
Portes, appareils élévateurs, etc.					
No 4—Conduite d'eau et égout —					
Ouvrage complet					0.0
No 5—Mur type A-3 — rien de fait.					
1,020 verges cubes béton armé					\$36,000.00
No 6—Mur type B-3 — rien de fait.					
90 verges cubes béton armé					2,000.00
No 7—Pavage entre piles et culées —					
Primitif 1,700 verges carrées.					
340 verges carrées faites,					
1,360 verges carrées à faire					9,000.00
No 8—Maison des vannes, 75% fait —					
à faire : couverture, 700 pieds carrés, portes, trottoirs, nivellement et peinture					600.00
No 9—Chaussée en macadam — rien de fait.					
2,000 verges carrées à faire					8,000.00
No 10—Excavation additionnelle —					
Primitif, 500 v.c., à faire 200 v.c.				\$400.00	
No 11—Béton additionnel —					
Primitif, 200 v.c., à faire 40 v.c.				800.00	
No 12—Béton armé additionnel —					
Primitif, 100 v.c., à faire 28 v.c.				650.00	
No 13—Acier additionnel —					
Primitif 1 tonne, à faire, 25 tonnes				150.00	\$ 2,000.00
					\$128,150.00
Imprévus					1,850.00
Grand total					\$130,000.00

"(Signé) PAUL E. MERCIER,
"Ingénieur-Conseil de la
"Commission administrative."

Les règles et les principes naturels de l'art de la guerre sont la justesse des combinaisons, la conception exacte des moyens à mettre en œuvre, la résistance aux difficultés.

L'erreur fondamentale de certains Français des longtemps subjugués par l'Allemagne, c'est qu'ils négligent au delà du Rhin tout ce qui mérite l'admiration.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique; et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

Le Canada

Montréal, Mardi 10 décembre 1918.

La menace de grève

La situation municipale est des plus graves; et ce serait une erreur lamentable que de ne pas en mesurer toute la portée.

Il est inadmissible que la ville puisse être privée de services aussi essentiels que ceux de la police ou des incendies, et avant d'admettre un pareil état de choses, il faut véritablement épuiser tous les modes de conciliation et de diplomatie.

Le conflit existe entre les réclamations de braves employés de la ville, dont les salaires sont à leur avis insuffisants pour faire face aux exigences de vie chère; et le désir également louable des commissaires de maintenir les dépenses de la ville à un niveau qui permette le rétablissement essentiel de nos finances.

On est prêt à améliorer la situation des policiers et des pompiers; et tous s'accordent sur le principe de l'augmentation, comme tous reconnaissent le mérite indiscutable des hommes.

Mais le maximum de la Commission paraît encore insuffisant à ses employés, et ceux-ci menacent grève si on ne leur donne pas la totalité de leur demande.

La situation s'aggrave du fait que de part et d'autre on a à invoquer d'excellents motifs; et le problème se résume à déterminer dans quelle mesure la ville est capable d'accorder ce qu'on exige d'elle.

C'est là essentiellement selon nous matière, à arbitrage; et c'est l'arbitrage que la commission, avec la meilleure foi du monde, n'offre.

Mais l'offre n'a pas convaincu les policiers et les pompiers qui maintiennent sans rémission leur demande première.

La Commission se trouve ainsi placée dans une situation extrêmement difficile; et nous souhaitons vivement qu'elle arrive à s'entendre avec les chefs du mouvement sur une solution qui donne satisfaction aux intéressés sans désorganiser le service et les budgets municipaux.

Nos administrateurs, en cette crise, ont droit à toute la confiance et à tout l'appui du public; ils ont la tâche difficile de donner satisfaction à de braves et fidèles employés, tout en maintenant la politique essentielle de réfection de nos finances à laquelle ils se sont voués.

Nous comptons qu'ils trouveront, avec la coopération représentative des requérants, le moyen terme qui sauvera la ville d'une grève désastreuse et donnera justice à tous.

Sur les terres

Les problèmes de reconstruction et de production sont les plus importants de l'heure; et sur ce sujet toute opinion d'un homme aussi autorisé que l'hon. M. Fisher conserve une extrême importance.

C'est ce qui a donné à ses récents discours, — et notamment celui de samedi, au club de Réforme, — un intérêt particulier.

M. Fisher n'est pas d'avis que c'est du côté industriel surtout que doivent porter nos efforts. Il croit que si nous arrivons à remplacer par du travail d'après guerre l'effort produit par les munitions en ces quatre dernières années, ce sera déjà magnifique.

La demande européenne pour les produits manufacturés ne sera peut-être pas aussi forte que l'on croit; et si l'on examine avec soin le problème, on concevra que l'effort de pays comme la France ou la Belgique va être de conserver le plus possible, sur le sol même et le marché français ou belge, la presque totalité des sommes dont ces gouvernements vont disposer pour la reconstruction.

Mais il y a un domaine où malgré tout, les pays d'Europe seront impuissants à se suffire à eux-mêmes; c'est le domaine alimentaire, et c'est de ce côté que M. Fisher veut voir se porter toutes les bonnes volontés.

Il est clair que la solution la plus heureuse du problème des soldats de retour serait leur installation sur des terres agricoles.

Mais là où l'affaire se complique, c'est que le gouvernement fédéral n'a pratiquement plus de terres convenables à offrir.

Toutes les terres arables du pays ont été, ou données en subventions aux grandes compagnies ou vendues à de soi-disant colons dans l'ouest, sous forme de "homesteads".

Il y a eu, selon M. Fisher, toute une spéculation de ce côté, dans le temps où la prospérité immobilière était à la hausse.

On se faisait concéder une terre par le département de l'Intérieur à Ottawa, on y faisait tout juste le travail essentiel pour en avoir un titre clair, et puis la terre était vendue à un spéculateur.

Nombre de terres sont ainsi restées sans nouvel acheteur, parce que la spéculation n'a pas produit son résultat; et que leur détenteur attend les événements plutôt que de revendre.

M. Fisher croit avec raison que le gouvernement devrait exproprier ces terres, non à leur valeur spéculative, mais à un prix basé sur leur valeur productive; et les mettre ensuite, à des conditions faciles, à la disposition des soldats qui voudraient s'y établir.

M. Fisher s'est aussi prononcé en faveur d'une culture collective, sous la direction d'un inspecteur ou directeur, qui apporterait aux nouveaux ouvriers agricoles les conseils et la surveillance dont ils auraient besoin.

Voilà des idées fécondes et qu'il convient d'examiner avec soin. Elles répondent aux deux exigences et de notre développement économique et du retour des soldats.

Et c'est véritablement la production agricole qu'il faut surtout s'occuper d'intensifier.

Déjà, de l'histoire!

Une des merveilles de la récente guerre, et l'un des facteurs essentiels de la victoire finale, a été certainement le transport des troupes américaines sur le sol français.

On a calculé qu'un million neuf cent mille soldats américains sont passés en France, et tout cela dans l'espace d'une seule année.

Ce sont des chiffres qui eussent paru absurdes, quelques années avant la guerre; et il a fallu à la fois la merveilleuse activité du recrutement américain, et la maîtrise incomparable de la marine anglaise pour y arriver.

M. Lloyd-George, dans son dernier discours, a rappelé ce côté de la guerre; et c'est ce qui nous y ramène.

Le transport des troupes américaines, dont la plupart passèrent par l'Angleterre, avant de descendre en France, s'est effectué avec une régularité et avec une sécurité parfaites.

Les transports partaient en convoi de dix à vingt navires, à bord desquels on avait installé un système excellent de logement pour les soldats; et ils étaient convoyés dès le départ d'Amérique ainsi qu'à leur arrivée dans les eaux d'Irlande ou d'Angleterre.

Il n'y a peut-être pas eu de travail plus effectif pendant toute la guerre que celui accompli par les contre-torpilleurs; leur rapidité et l'excellence de leur tir constituaient une protection exceptionnelle si l'on en juge par les résultats.

En effet, sur près de deux millions de soldats transportés de cette façon et sur le mouvement intense de navires que cela a néces-

sité, les pertes ont été si légères, si fortuites, qu'on peut presque affirmer qu'elles n'ont pas été sensiblement plus grandes qu'en temps de navigation normale.

Naturellement, on prenait les plus grandes précautions et le trajet des navires était aussi soigneusement caché aux ennemis qu'il était sévèrement contrôlé par les autorités anglo-américaines.

M. Lloyd-George a rappelé, l'autre jour le moment critique où il avait dû câbler à M. Woodrow Wilson: "Il nous faut des hommes, au plus tôt", et la réponse du président: Envoyez vos navires, les hommes seront prêts!"

L'Angleterre a envoyé ses navires, l'Amérique a fourni ses hommes; et la France les a menés à la victoire!

Voilà des événements récents; et dire que c'est déjà, de l'histoire!

Leur Procédé

Le "Telegram" de Toronto croit être spirituel en écrivant que la réception faite à Sir Wilfrid Laurier à London a été "aussi froide qu'une assemblée de recrutement dans Québec."

Et c'est là à la fois une fausseté, car Laurier a été reçu avec enthousiasme à London; et un préjugé, car les assemblées de recrutement dans Québec ont fourni à l'armée canadienne les braves du 22ème régiment dont nous n'avons pas à rougir.

Impérieux

Les questions les plus vitales pour l'avenir du pays s'agissent en ce moment; et le gouvernement ne s'inquiète aucunement de convoquer à Ottawa les représentants du peuple.

De nouveau, nous protestons contre cet état de choses; et nous demandons avec l'opinion publique toute entière que le parlement siège au plus tôt.

De Retour

Nos soldats nous reviennent déjà; et chaque mois va voir grossir le flot de nos militaires réformés qui vont rentrer dans la vie civile.

Il faut leur ouvrir des débouchés, à la campagne surtout, et tourner leur activité nouvelle vers la production agricole.

La paix des Alliés

Les atrocités commises par l'Allemagne et notamment les durs traitements infligés à nos prisonniers rendent plus difficiles les bons services que l'on attend maintenant de la générosité des Alliés vis-à-vis des populations affamées.

Nous persistons à croire que les conditions de paix, nonobstant les torts absolus de l'ennemi, seront imputables sur les questions d'armement et de ressources militaires, mais resteront conformes pour le reste aux sentiments de magnanimité et de liberté.

La Voie Nouvelle

Les désordres intérieurs se continuent en Allemagne et la lourde défaite des armées allemandes ne peut s'accomplir sans un contre-coup violent dans les institutions publiques de ce pays.

C'est en acceptant sans murmure les obligations de la paix, en réparant dans toute la mesure le mal que son gouvernement monarchique a fait et laissé faire, que la république allemande, qu'elle siège à Berlin ou à Munich, pourra trouver une voie nouvelle hors du militarisme et de l'esprit de conquête.

A la mémoire de J.-B. Monier

Quelques hommages de nos confrères

La presse toute entière a enregistré avec peine la mort de Jean-Baptiste Monier, notre regretté rédacteur. Parmi les tributs qu'on a apportés à sa mémoire, nous voulons citer:

"Le journalisme vient de perdre en M. J. B. Monier un de ses représentants les plus valeureux, dit la "Presse". Le confrère défunt était un linguiste, un érudit et un rude travailleur. Français de naissance, de cœur et d'âme, il n'en fut pas moins, à cause de son long séjour au Canada, un des écrivains les plus renseignés sur les hommes et les choses de notre pays. S'il ne laisse pas de parents, il laisse assurément beaucoup d'amis et sa mort provoque de vifs regrets."

"La mort de notre camarade et ami Monier est un deuil pour le journalisme canadien, dit la "Patrie". C'était un probe et parfait gentleman."

Et ailleurs le même journal ajoute: "Il est mort à son bureau de travail, sans bruit, sans pousser une plainte, comme il avait vécu. M. Monier était un travailleur consciencieux doublé d'un érudit. Ses connaissances couvraient à peu près tous les domaines. Il écrivait avec abondance et facilité sur n'importe quel sujet. Les questions d'économie politique, de finances et de commerce, avaient cependant pour lui un attrait particulier."

Notre camarade Monier était un silencieux et un modeste. Il aurait

souffert d'avoir fait mal à une mouche. Timide, bon, d'une simplicité touchante, il abordait rarement le premier un sujet contentieux. Mais une fois entraîné dans le débat, il y allait de bon cœur et ne tardait pas à captiver l'attention par sa vaste érudition... Nous nous inclinons avec respect devant la tombe de ce vieux journaliste qui ne s'est jamais écarté des sentiers de la droiture et de l'honneur."

Le "Devoir" rend hommage à la mémoire du défunt et ajoute: "Il était très versé dans les questions financières et commerciales."

La "Gazette" écrit: "Connaissant non moins de six langues et ayant fait des études spéciales de l'économie politique, M. Monier était considéré une autorité en matière politique ou sociale, et sur les questions de tarif. Il était encore mieux connu par le grand nombre pour son inlassable charité."

Le "Star" et le "Herald" rendent également hommage à la science économique de notre ancien rédacteur et aux œuvres courantes qu'il a su en tirer.

Nous enregistrons pieusement ces témoignages que nous déposons sur la tombe de celui dont nous sentons si vivement la perte.

La Presse Anglaise

L'Unionisme craque de plus en plus.

Le "Sunday World" de Toronto, marque le déclin accentué de l'unionisme:

"Le gouvernement d'Union sous sir Robert Borden, mis au pouvoir pour accomplir un travail de guerre, a complété sa tâche et sera dissous en libéraux et conservateurs d'ici six mois."

"C'est le résultat presque certain des présentes complications, tel que peuvent le constater les ministres eux-mêmes. Sir Robert a appris de ses propres collègues qu'à la fin de la guerre il y aurait un mouvement destructeur au sein du cabinet. On ajoute que sir Robert se rend si bien compte des difficultés et des dangers qui l'attendent à la signature de la paix, qu'il songe déjà à abandonner le fardeau du gouvernement et de l'ici quelques mois il démissionnera comme premier ministre."

"On croit dans les cercles intimes qu'il se retirera dans les régions seules, dignes et lucratives d'une haute magistrature ou d'une fonction impériale à Londres."

Le "Sunday World" prédit des élections générales pour l'été; et l'élection d'un gouvernement strictement de parti, libéral ou conservateur.

Le Tarif et l'Idéal.

L'"Ottawa Citizen" commente le fait que la France a dénoncé les clauses préférentielles de son tarif protectionniste:

"La politique de la nation favorisée est pratiquée par le Canada et autres dominions sous le drapeau britannique en faveur de la Grande-Bretagne. La politique anglaise, au contraire, de la porte ouverte à tous, semble meilleure pour éliminer à l'avenir tous motifs de guerre et unir les nations par un lien de civilisation. Les avocats de la préférence impériale en Angleterre prétendent qu'elle ne constitue pas un affront tarifaire aux autres nations, amies, non plus que de donner une préférence aux dominions de l'empire. L'impérialisme tarifaire basé sur l'idéal commun de toutes les nations-colonies qui forment l'empire. Mais le même argument pourrait être présenté par toutes les républiques, du monde pour justifier une préférence républicaine; basé sur le fait que toutes les républiques ont un même idéal. Et cependant une telle préférence républicaine serait certes très mal vue par les avocats de la préférence impériale."

Les terres de l'Ouest

Le "Calgary Herald" n'est pas enchanté de la récente conférence interprovinciale:

"Le seul résultat satisfaisant qu'on y a obtenu, c'est l'entente faite sur les propositions de M. Calder au sujet des terres de l'Ouest qui sont entre les mains des spéculateurs. Chaque province est supposée faire adopter une législation à ce sujet. Peut-être quelque jour, avant que cette législation soit présentée, apprendrons-nous également à quelles conditions ces terres pourront être transférées du spéculateur à un producteur sérieux. Jusqu'à date on ne nous a rien dit à ce sujet."

Soldats de retour

Le "London Free Press" discute la question des soldats de retour:

"Plus de soldats demandent des terres du gouvernement canadien qu'on n'avait cru tout d'abord. C'est là une situation satisfaisante. Le Canada a besoin de tous ceux qu'il pourra trouver pour cultiver la terre, et nul ne pourra mieux le faire qu'un soldat de retour qui se sent porté vers ce travail."

Une Rencontre

Le "Victorian Times" rapporte que sir Robert Borden s'est trouvé en conférence avec le premier ministre de Grèce, Venizelos.

"Il a dû se sentir fort honoré de la rencontre, car Venizelos est un des hommes d'Etat les plus remarquables de l'époque. Peut-être ont-ils discuté ensemble des émeutes de Toronto."



Cartes de Fêtes

de Noël et du Jour de l'An

Nous avons l'avantage d'offrir, cette année, le plus bel assortiment de cartes françaises et anglaises, gravées et lithographiées, qui se soient jamais vues à Montréal.

Dessins et genres nouveaux
Bordure unie ou tranchée dorée
Avec ruban et enveloppe

DE 1 A 25 SOUS

Catalogue envoyé sur demande
Prix spéciaux et catalogue aux marchands

LIBRAIRIE

GRANGER FRÈRES

Limitée

Place d'Armes et rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

EDMOND J. MASSICOTTE

GRIPPE

La Grippe Espagnole continue autour de nous son œuvre meurtrière. Les dépêches d'Europe, ainsi que de toutes les parties de l'Amérique, nous font savoir que l'épidémie existe toujours; à certains endroits, elle est surtout plus terrible que jamais. Elle semble s'être installée chez nous pour l'hiver.

"Continuons d'être prudents," avertissent les bureaux de santé. Ils ont raison. Soyons prudents. Ayons recours aux

CRESOBENE (Capsules)

A la moindre indication de Grippe, Rhume de cerveau, influenza, Enrouement, Maux de Gorge, Extinction de la voix, protégez-vous en nous mettant tout de suite sous le traitement des CRESOBENE qui, à elles seules, constituent un traitement complet par inhalation, par le nez; par la bouche, ou moyen de gargarisme, et comme traitement intérieur. (Lire la circulaire.)

Il n'y a rien qui égale les CRESOBENE, pour prévenir et guérir la Grippe Espagnole. Aux grippés, comme à la profession médicale, elles ont rendu de grands services durant la dernière épidémie; elles ont prévenu bien des cas par leur désinfection complète des voies respiratoires.

Cicatrisons nos vieilles toues, nos vieux rhumes. Huit à douze CRESOBENE par jour auront tôt fait de nous débarrasser de cette vieille toue rebelle.

A base de Crésote, d'Eucalyptol et autres balsamiques puissants, elles sont d'une grande efficacité dans la destruction des bactéries, et germicides très puissants des voies respiratoires, par où s'introduisent toujours les germes épidémiques.

Les voyageurs feraient bien de toujours se munir d'une boîte de CRESOBENE pour qu'à la moindre indication, ils puissent mettre sous traitement un rhume susceptible de devenir fatal.

LES CRESOBENE sont de fabrication difficile, nécessitant des machines spéciales et une grande attention dans le choix et la pureté des produits.

La grande vogue des CRESOBENE peut conduire à l'imitation et spécialement à la substitution. Elles ne sont jamais vendues à la douzaine ou au cent. Depuis qu'il est devenu impossible de se procurer des flacons, à l'avenir les CRESOBENE seront mises sur le marché en boîtes, à 50 cents ou six boîtes pour \$2.50, chez les marchands de médicaments, ou envoyées par la poste, sur réception du prix, par la Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272 rue St-Denis, Montréal.

CHRONIQUE MONDAINE

Le professeur Bieler
Vendredi dernier, au Ritz-Carlton, le comité de l'Aide à la France a eu le plaisir de recevoir Mme Charles Bieler qui y fit une très intéressante conférence sur les deux œuvres: L'Aide au soldat et La famille du soldat, créées à Paris, par sa sœur, Mlle Marie d'Aubigné.

Dans ce milieu si sympathique à la France, Mme Bieler a pu laisser parler son cœur de patriote, elle a eu des accents vraiment touchants qui ont eu leurs échos.

D'un autre côté le nombre et sympathie auditoire savait que M. le professeur Bieler et sa femme avaient donné leurs quatre fils à la patrie, qui se sont couverts de gloire et dont l'un a fait le suprême sacrifice.

Le Gala de l'Orpheum

Lady Davis, secondée par tout un comité de dames, s'emploie activement à assurer le succès de la magnifique soirée de gala qui sera donnée lundi soir prochain au théâtre Orpheum, pour attester de la gratitude du public envers le directeur de ce théâtre, M. Edgar Beaman, qui a toujours généreusement répondu à l'appel des œuvres patriotiques et charitables qui ont réclamé ses concours. On y donnera cette délicieuse comédie qu'il s'appelle "Cœur de Moineau" où les situations sont délicates et fines, et la littérature de tout premier choix. Nous verrons défiler ce soir la troupe au grand complet soit dans la pièce soit dans les intermèdes de sorte que tous ces artistes aimés du public auront leur part de succès.

L'Orpheum a maintenant toute une clientèle anglaise, heureuse de connaître les chefs-d'œuvre de notre belle littérature française, et nous devons nous réjouir de constater la sympathie qui s'attache à notre théâtre français si digne de l'intérêt et de l'attention de tous. Lundi, cette clientèle sera la heureuse de s'associer à l'acte de gentille gratitude présentée par Lady Davis, et toute la clientèle française y sera également désireuse de prouver combien elle apprécie le théâtre où lui sont offertes les meilleures pièces modernes. Le talent de M. Beaman et de ses artistes est chose trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la valeur artistique de la soirée de gala de lundi prochain. Tout le monde doit retenir ses billets d'avance. Afin de permettre à tous les amis du beau théâtre français, de se procurer ses billets, la Croix-Rouge qui a déjà lar-

CE QUE LES DYSPEPTIQUES DOIVENT MANGER

Remède contre l'indigestion, acidité d'estomac, ardeur d'estomac, gaz à l'estomac, etc.

L'indigestion et pratiquement tous les maux d'estomac, disent les autorités médicales, sont le plus souvent dus à un excès d'acidité hydrochlorique dans l'estomac. L'acidité chronique de l'estomac est excessivement dangereuse et ceux qui en souffrent n'ont que deux choses à faire. Soit qu'ils se soient, mettent à une longue et désagréable diète, évitant de manger des aliments qui sur sont préjudiciables, qui irritent l'estomac et qui engendrent des sécrétions acides. Soit qu'ils mangent à satiété et qu'ils détruisent l'effet de l'acide dans l'estomac et elle n'est pas un digestif, mais une nourriture à la fois de la poudre, ou une coupe de tablettes de cinq grains dans un verre d'eau neutralisera l'effet dangereux de l'acidité et en éliminera toute fermentation nouvelle. Cela aura pour bon effet de vous débarrasser des maux d'estomac et aidera la digestion à se faire naturellement sans le besoin de médication de repasse ou des digestifs artificiels.

Prenez-vous quelques onces de Magnésie Bismurée chez n'importe quel pharmacien de confiance. Demandez lui les tablettes ou la poudre. Jamais vendue liquide, sous forme de lait ou de crème, et dans la forme bismurée elle n'est pas un laxatif. Essayez cela et vous serez convaincu que vous n'avez pas le remède et le meilleur conseil que vous ayez obtenu sur ce qu'il vous faut manger.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec, — COUR SUPÉRIEURE No 2987.— Dame JULIA ROCHEREAU, épouse de AVILA CHARBONNEAU, entreprenneur, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, demande: 1° que AVILA CHARBONNEAU, entrepreneur, du même lieu, défende. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 25ème jour de novembre 1918.

P. A. LAFORTUNE, Procureur de la demanderesse, Montréal, 6 décembre 1918. 212-10-17-21-31 déc 7 Jan

gément bénéficié de la généreuse collaboration de M. Beaman et de ses artistes, a pris un certain nombre de cartes qu'elle devra distribuer aujourd'hui, puisque mercredi commencera l'échange de ces cartes au contrôle de l'Orpheum. Jusqu'à six heures, ce soir, l'on pourra donc s'adresser à ce bureau, immeuble de la "Patrie", 120 Ste-Catherine-est, tél.: est 2969.

Un des signes particuliers de la politique, c'est que certains politiciens n'observent l'honnêteté matérielle que pour mieux se passer de toutes les autres.

Cartes Professionnelles

Avocats
GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME
Avocats, etc.
No 97 RUE ST-JACQUES
Édifice Malouin
Victor Geoffrion, C.R.
Alex. Prud'homme, C.R.
Boîte postale 1025. Téléphone Main 26. 7-6-14.

CARTES D'AFFAIRES

Est 2610.
M. Simoneau
Entrepreneur électricien et importateur.
680 STE-CATHERINE EST.

DENTISTE
LAROSE
A. Larose, dentiste, 228, rue St-Cathérine-Ouest, Tél. Uptown 509.

BREVETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION, 285 rue Université, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.
RE la succession vacante de feu JOSEPH ROGERS, en son vivant de la cité de Montréal, gardien.

Avis est par les présentes donné, suivant l'autorisation de vente par homologation, accordée par le notaire de la Cour supérieure du district de Montréal, le dix-neuvième jour de novembre, mil neuf cent dix-huit, l'immeuble suivant, appartenant à ladite succession, sera vendu par enchères publiques au bureau du notaire soussigné, chambre quarante-quatre, de l'édifice Canada Life, dans la cité de Montréal, le vingt-sixième jour de décembre courant (1918), à onze heures de l'avant-midi.

Deux lots de terre certifiés, situés dans les limites de la cité de Longueuil, bordés en front par l'avenue Guilbault, chacun desdits lots mesurant cinquante pieds de largeur par environ cent cinquante pieds de profondeur, mesures anglaises plus ou moins.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

(Signé) R. R. HUTCHESON, N.P. Commiss.

TROIS JOURS DE VACANCES A NOEL ET AU PREMIER DE L'AN

La Commission du District Centre décide de ne pas accorder les vacances ordinaires vu le temps perdu pendant l'épidémie. — La pension aux instituteurs qui ont enseigné pendant quinze ans.

La commission scolaire du district centre a tenu hier après-midi sa séance bi-mensuelle.

Après les questions de routine on a reçu les délégations. Le cas le plus important est celui d'un professeur, dont voici la demande. Il est à l'emploi de la commission scolaire depuis cinq ou six ans, mais il fut de l'enseignement depuis une quinzaine d'années. L'an dernier il a fait son année complète, mais cette année, souffrant d'une catarrhe, il a dû cesser son travail la deuxième journée de l'année scolaire, après les vacances. Il avait été engagé pour l'année; mais vu son absence des la deuxième journée, la commission a décidé de ne lui accorder que la moitié de son salaire. Le professeur demande qu'on lui accorde son plein salaire, étant donné qu'il doit subir une opération prochainement, qu'il sera dans l'impossibilité de reprendre sa classe d'ici plusieurs mois, et qu'étant père d'une nombreuse famille dont il est le seul soutien, sa famille ne peut réussir à vivre avec ce demi-salaire. Il ajoute que s'étant toujours dévoué à l'enseignement, il croit mériter que la commission scolaire lui paie son plein salaire. Il cite le cas de certains autres professeurs qui, dans des conditions identiques à la sienne, ont moins bonnes, ont cependant été payés en entier. Un professeur que je connais, dit-il, a été payé durant dix-huit mois d'inaction.

M. McShane, P.S.S., et le Dr Denis prétendent que la commission ne peut payer ce salaire. M. L. A. Lapointe se propose à ce qu'on rejette la demande, parce que le professeur en question s'est dévoué à l'enseignement, et qu'aujourd'hui où sa famille a besoin de vivre, il ne peut être laissé dans la misère. M. l'abbé Corbelle dit que la commission voudrait aider tous ses professeurs, mais qu'elle n'a pas d'argent. Après discussion, la chose est renvoyée au comité des écoles.

On discute ensuite sur l'approvisionnement du charbon pour certaines écoles qui n'ont reçu qu'une partie de leur provision nécessaire pour l'année. Les écoles ont eu, en général, 70% de leur quantité nécessaire ou habituelle, mais la commission scolaire a eu l'assurance du contrôleur, que

les écoles ne manqueraient pas de combustible. Il a été décidé que MM. Lambert, McShane et le secrétaire iraient voir le contrôleur du charbon à ce sujet. Quant au fournisseur qui s'était engagé à donner la provision complète, on a donné instruction au secrétaire de lui dire, lui demandant de remplir ses obligations vis-à-vis la commission.

Une autre demande d'un groupe d'instituteurs, dont 9 font partie de la commission, pour augmentation de salaire a été renvoyée au comité des écoles.

Le secrétaire a lu les rapports du comité des écoles, et les diverses augmentations qui étaient approuvées comme certaines autres demandes qui ont été refusées. Ces augmentations seront soumises au bureau central.

Une question qui a été discutée longuement est celle qui touche le cas des instituteurs qui ont enseigné pendant quinze ans à l'emploi de la commission scolaire. Les règlements disent que ceux qui ont enseigné, sous la commission, pendant 15 ans ont droit au maximum de salaire.

M. Lapointe demande si les religieux qui ont enseigné pendant 15 ans, à la commission ou ailleurs, ont droit à l'augmentation. Tous sont d'accord que ces instituteurs religieux ont droit, mais on décide de soumettre la chose au bureau central afin de savoir si l'enseignement pendant 15 ans, dans la commission ou ailleurs, donne droit à l'augmentation.

M. Miller donne lecture de divers montants accordés par le bureau central à différentes écoles de la commission du district centre.

Une question qui intéressera beaucoup les enfants des écoles, et aussi leurs instituteurs a été décidée au sujet des vacances du Jour de l'An. Vu le temps perdu cette année pendant l'épidémie d'influenza, les vacances de Noël et du Jour de l'An ne dureront que trois jours. Le congrès commencera le midi, veille de Noël, jusqu'à midi, lendemain de Noël; et le même temps sera accordé pour le Jour de l'An.

M. l'abbé Corbelle présidait la séance. MM. les commissaires L. A. Lapointe, Dr Paul Denis, Alfred Lambert, le curé McShane et M. C. A. Miller, secrétaire, étaient présents.

LA DECISION ARBITRALE NE SATISFAIT PAS LES EMPLOYES

Les mécaniciens de l'aqueduc refusent d'accepter la décision du tribunal d'arbitrage qui leur garde le même salaire, mais leur accorde le droit à une vacance et au paiement du temps supplémentaire.

La décision du tribunal d'arbitrage sur les demandes faites par les mécaniciens de l'aqueduc a été rendue publique, et est méconnue par les employés. Cette décision, en substance, refuse à ces derniers une augmentation de salaire, mais elle leur accorde le droit à une vacance de quinze jours et au paiement du temps supplémentaire.

Le tribunal se composait du juge Fortin, choisi par le gouvernement fédéral, de Me Charlemagne Rodier, choisi par la cité, et de M. J. T. Foster, choisi par les employés. Ceux-ci n'acceptent pas le jugement, parce que ce serait un rapport de minorité et que la cité aurait violé son engagement en induisant ou en permettant à un contremaître de se rendre, durant l'instance, auprès de ses subalternes pour leur faire prendre l'engagement de ne pas se mettre en grève. Une telle action, comme on sait, serait contraire aux règles de l'union.

Le cas de ce contremaître est maintenant expliqué. Il a été appelé devant la commission administrative pour s'expliquer. Ces explications ont ensuite été données par le contremaître lui-même devant le président du tribunal d'arbitrage, qui les a considérées absolument satisfaisantes.

Les employés de l'aqueduc, pour leur part, expliquent la situation comme suit :

Les employés mécaniciens stationnaires de l'aqueduc, après avoir pris connaissance du rapport du tribunal d'arbitrage pour régler leur cas, ont décidé hier de ne pas accepter ce rapport, attendu que c'est un rapport de minorité d'abord et qu'ensuite, il y aurait eu violation des règlements de l'Union.

Il aurait été établi, qu'un contremaître de l'aqueduc aurait voulu obtenir de la part de ses subalternes, une promesse assermentée comme quoi, ils accepteraient le rapport du tribunal d'arbitrage.

Les mécaniciens stationnaires de l'aqueduc ont par contre décidé de laisser aux usines, deux hommes de chaque équipe, si la grève se déclare, pour maintenir seulement un degré de température empêchant les machines de geler; si on leur demandait d'augmenter la pression des pompes, ils seraient tenus de refuser et d'abandonner sur le champ les usines.

rejetter le budget que la Commission Administrative doit présenter pour l'année 1919, à moins que ce budget ne contienne des dispositions faisant droit aux demandes de ces unions et qui sont maintenant devant la Commission Administrative.

"Nous avons l'honneur, etc.,
"J. B. Dalphond
et Edmond A. LeBeau,
"Secrétaires."

M. Dalphond est le secrétaire de l'Union des Pompiers et M. LeBeau est vice-président de l'Union de la Police.

Après la lecture de la lettre, les échevins O'Connell et Turcot ont proposé que la communication reste sur la table, jusqu'à la présentation du budget pour être alors prise en considération. Il en fut ainsi fait.

Un Italien assailli par des militaires en tue un d'un coup de revolver. — Le meurtrier arrêté et conduit aux cellules du poste central.

Une scène tragique s'est passée, hier soir, sur la rue St-Antoine à l'angle de la rue Desrivères, lorsque plusieurs soldats s'étant pris de querelle avec un Italien, celui-ci, après ce qu'il déclarait, aurait tiré un coup de revolver, atteignant à la gorge un des militaires; celui-ci tomba sur le sol baignant dans son sang.

Les autres militaires firent un mauvais parti à l'Italien qui dut être protégé par la police arrivée sur ces entrefaites. L'Italien s'appelle Pasquale Diotadi, âgé de 28 ans et est d'origine de Belleville, Ont. Il n'est à

Montréal que depuis samedi. Quand au militaire, il est caporal et s'appelle Irving Schermerhorn, et appartient au dépôt de la caserne de la rue Guy.

Transporté en ambulance à l'hôpital Général, il est mort des suites de ses blessures.

Diotadi, arrêté par l'agent Diestre du poste No 6, a été écroué au poste central de police.

Il aurait déclaré au détective Nassa, que les militaires l'avaient frappé et que craignant pour ses jours, il n'avait agi qu'à son corps défendant.

La cause de Dame Effie Chamberlain, veuve de feu James Fraser Hasin contre le Canada Pacific, qui devait se plaider hier matin, devant un jury a été réglée à l'amiable.

Mme Fraser alléguait que son mari était conducteur d'un convoi entre Montréal et Ottawa, et que le 9 août 1917, entre Drayton et Hudson, une collision se produisit, qui occasionna la mort de M. Fraser. Mme Fraser poursuivait la Pacific Canadian pour \$25,000, tant pour elle-même que pour ses trois enfants mineurs.

Les deux parties en cause se sont entendues avant que la cause ne fut plaidée. La compagnie défenderesse a accordé à la veuve du conducteur Fraser la somme de \$7,000, qui sera versée comme suit : \$3,000 à la veuve, \$1,000 au fils aîné et \$1,500 à chacun des deux autres enfants.

LES DAMES LIBERALES

Cet après-midi, à trois heures, dans les salons du Club de Réforme, aura lieu une réunion générale du Club libéral des Dames de Montréal.

Vers trois heures et demie, le sénateur R. Dandurand y donnera une conférence. Mme Béique, présidente, ainsi que Mme A.-R. McMaster, vice-présidente, y adresseront la parole.

Les membres sont priés de verser leur contribution annuelle, à cette réunion.

M. ARTHUR LEMONT

En raison d'une légère indisposition de notre collaborateur, M. Arthur Lemont, nous sommes forcés de retarder de quelques jours la suite de ses articles sur "L'Avenir de la Jeunesse Canadienne-française."

REUNION DES VETERANS CANADIENS-FRANCAIS

Le major E. L. Buchanan, représentant des Commissaires des Pensions pour le Canada, prendra la parole devant une assemblée des Vétérans de la Grande Guerre, (section française), le onze courant, à 8 heures p.m., précises au siège social de l'Association, chambre 28, Edifice Dandurand.

Les membres de l'Association seulement seront admis à cette assemblée. Ils devront présenter leurs plaintes après la conférence ou le jour suivant, au bureau des Commissaires des Pensions, 306, Edifice Drummond, où ils recevront l'attention personnelle du major.

DEMISSION DE M. J.-E. NANTÉL

On a appris, hier, à l'hôtel-de-ville, que M. J.-E. Nanté, surintendant du département de l'incinération, quitterait prochainement le service de la cité. Il a été impossible de savoir si le départ se fera sous forme de démission ou de renvoi. Le salaire attaché à la position de surintendant de l'incinération est de \$2,500 par année.

Le départ de M. Nanté arrive dans des circonstances extraordinaires. On sait, en effet, que les vidangeurs, membres du département de l'incinération, ont décidé, de concert avec les policiers, les pompiers et les mécaniciens de l'aqueduc de déclarer la grève, demain midi, si, d'ici là, les demandes qu'ils ont faites à la commission administrative ne sont pas reconnues.

Tout comme le reste, il a été impossible de savoir s'il y avait rapport entre le départ de M. Nanté et la grève éventuelle des vidangeurs.

Interrogé à ce sujet, M. Décarie, président de la commission administrative, a simplement dit: "Je ne sais pas."

MORT DE M. CAMILLE DE MARTIGNY, C.R.

Nous sommes avec regret d'annoncer la mort de M. Camille de Martigny, avocat, C.R., de Saint-Jérôme, survenue à Montréal, hier, à 8 heures, après quatre jours de maladie, à l'âge de 52 ans. La dépouille a été transportée à Saint-Jérôme, hier soir.

M. de Martigny laisse une épouse, née Marie-Louise Valois, deux fils: Jacques et Camille, une fille: Jacqueline (Mme Jean Simard).

Le défunt a été mêlé aux luttes politiques de la province et particulièrement du comté de Terrebonne. Il a été maire de Saint-Jérôme pendant deux ans et Chef Ranger des Forestiers catholiques pendant de nombreuses années. Il a aussi exercé les fonctions de magistrat de district dans Terrebonne, Joliette et Ottawa.

Il a longtemps exercé sa profession d'avocat en société avec l'hon. Jean Provost et Charles-Eduard Marchand. Il pratiquait seul depuis quelques années.

Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant à 11 h. 45 a.m., après l'arrivée du train de Montréal.

POUR LA CRECHE

N'oublions point que c'est DEMAIN, le 11 décembre, à trois heures, que commencera la grande vente de charité chez les SOEURS GRISSES.

Entrée, rue Dorchester ouest.

Cette vente se fait au profit de la CRECHE: tous voudront donner.

ELLE OBTIENT \$7,000 DE DOMMAGES

La cause de Dame Effie Chamberlain, veuve de feu James Fraser Hasin contre le Canada Pacific, qui devait se plaider hier matin, devant un jury a été réglée à l'amiable.

Mme Fraser alléguait que son mari était conducteur d'un convoi entre Montréal et Ottawa, et que le 9 août 1917, entre Drayton et Hudson, une collision se produisit, qui occasionna la mort de M. Fraser. Mme Fraser poursuivait la Pacific Canadian pour \$25,000, tant pour elle-même que pour ses trois enfants mineurs.

Les deux parties en cause se sont entendues avant que la cause ne fut plaidée. La compagnie défenderesse a accordé à la veuve du conducteur Fraser la somme de \$7,000, qui sera versée comme suit : \$3,000 à la veuve, \$1,000 au fils aîné et \$1,500 à chacun des deux autres enfants.

LES POMPIERS DE WESTMOUNT FERONT LE TRAVAIL DES NOTRES

Il en sera ainsi, si la grève éclate à Montréal, dit le maire McKergow. — L'exemple sera probablement suivi par Outremont, Maisonneuve et les autres municipalités environnantes. — Les soldats en cause.

M. Arthur-F. Bell, secrétaire-trésorier de la ville de Westmount, nous prie de publier la lettre suivante:

"Un article paru dans le 'Star' d'aujourd'hui (le 9), a besoin de quelque modification, afin d'éviter une fausse impression, et je serais heureux que vous me permettiez de dire, par l'entremise de votre journal, au nom du maire McKergow, que la cité de Westmount n'interviendra d'aucune façon avec les policiers ou les pompiers de la cité de Montréal, au sujet de leurs demandes d'augmentation de salaires."

"La cité de Westmount, non plus, ne prêterait son aide à Montréal pour briser une grève, si elle doit éclater."

"La cité de Westmount, cependant, continuera de faire comme d'habitude dans un cas d'urgence quelconque, dans un sentiment d'humanité, c'est-à-dire qu'elle contribuera et aidera à sauver les vies et les propriétés, si un incendie survient dans la cité de Montréal, immédiatement à côté de la cité de Westmount."

"Par exemple, quand elle y a été appelée, la cité de Montréal prêtait son concours lors du feu de l'Arena, et Westmount aussi immédiatement prêtait son assistance lors du feu de la 'Montreal Biscuits Company'." Que toute éventualité de cette nature survienne, disons au Couvent de Notre-Dame-de-Grâce, ou dans les bâtiments du collège de Montréal, et que Montréal ait besoin de l'assistance de Westmount, et cette assistance serait rendue immédiatement et courageusement, croit le maire de Westmount, par tout pompier de Westmount alors en devoir, et sans même attendre d'aucune sorte avec les pompiers de Montréal, même si une grève était alors en progrès."

Il y a lieu de croire qu'Outremont, Maisonneuve, etc., sont prêts à faire comme Westmount.

LES SOLDATS INTERVIENDRONT-ILS ?

La cité aurait approché les autorités militaires, pour faire faire la police de la ville par les soldats, en cas d'une grève des policiers. Cette éventualité est assez difficile, dit-on, puisque l'intervention militaire ne saurait se faire, qu'après la lecture par le maire de l'Acte d'Émeutes, et la proclamation de la loi martiale.

On dit, d'autre part, que des officiers et des soldats de retour du front, — et il y en a un grand nombre, — formeraient un corps de police respectable et absolument indépendant de l'autorité militaire, puisqu'ils sont réformés.

TRES INTERESSANTE REUNION DU CLUB LIBERAL LEMIEUX

Le Dr Deslauriers, M.P.P., est chaleureusement applaudi.

Discours du Dr Mercier, de M. J. E. Robert, M.P.P., de M. J.-O. Lamert. — M. Napoléon Séguin présidait.

Le club libéral Lemieux a officiellement réouvert sa saison régulière d'assemblées du lundi, hier soir, par une réunion aussi enthousiaste que nombreuse, tenue sous la présidence de M. Napoléon Séguin, le populaire député de la division Ste-Marie à la législature. Les invités du club étaient le Dr Deslauriers, représentant de la division aux Communes, M. J. E. Robert, M.P.P., M. J. O. Lamert, président du Club Letellier, et M. le Dr M. Mercier. Le Dr Denis, échevin, était aussi présent.

Le président Séguin ouvrit la réunion en faisant ressortir tout l'importance de ces assemblées et il annonça qu'à tous les lundis, jusqu'à nouvel ordre, les membres du club se réuniront et que des orateurs seront au poste pour les renseigner sur les questions pratiques du jour. Il n'aborda aucune question, laissant cela pour les orateurs présents, mais il mittra, cependant, les membres en garde contre une déclaration à l'effet qu'on rappellerait la loi de l'enregistrement national. Nombreux, en voyant cette déclaration, dit M. Séguin, seraient tentés de détruire leurs cartes d'enregistrement. Il faut prendre garde : ce n'est là qu'une tactique du gouvernement. J'ai appris, qu'au fait, la loi n'a pas été votée. D'après les dernières nouvelles, il n'aurait pas encore pu se trouver une place honorable à la conférence de la paix, une place qui serait digne de notre participation. Peut-être ira-t-il comme simple mortel si on lui ouvre la porte. Cependant M. Borden et ses compagnons voyagent aux frais du pays. Voilà plus d'un mois qu'ils sont à Paris et les dépêches nous annoncent que la paix sera bientôt signée. Qu'est-ce que la fin d'un mois de mal. La note sera jolie !... Que sont-ils allés faire ? Je ne vois qu'une chose : chercher des titres.

Il y a quelque temps, M. Borden déclarait à Toronto, à l'ouverture de l'exposition, que les deux plus grandes démocraties : l'Angleterre et les États-Unis, qui se ressemblent par la langue, la langue et l'idéal, sauraient imposer la paix à l'univers dans l'avenir et qu'elles s'inspireraient d'une mutuelle confiance afin de procurer aux petites nationalités et aux races arriérées la paix par les armes ou autrement. Mais que faisait le premier ministre de la France, de la Belgique, de l'Italie et des autres nations qui ont pris part à cette guerre. Traitaient-ils l'arrière l'Angleterre qui a maintes fois sauvé la France qui a couru de cette guerre ?

M. J. O. Lamert termine la série des discours par un très éloquent appel aux Canadiens-français. Il leur dit de bien apprendre leur langue afin de prendre la place qui leur est assignée dans ce pays. Possédant mieux cette belle langue, ils pourront faire une concurrence plus forte aux Anglais. Il leur demande surtout de ne pas rougir, de la parler partout et toujours, d'avoir plus de confiance en eux. Il effleura les questions politiques fédérales, et termina en demandant aux électeurs de se tenir sur leurs gardes.

À la fin de l'assemblée, un vote de condoléances fut adopté, sur proposition du secrétaire Girard, à l'adresse du "Canada", à l'occasion de la mort de son rédacteur en chef, M. J. B. Monier.

CHRONIQUE MONDAINE

Le juge Ambroise Choquet, de Central Falls, R. I., est de passage chez ses frères, M. le juge F. X. Choquet et M. le Notaire A. Z. Choquet, de Montréal.

ENQUETE AUTOUR DE L'EX-CHEF CAMPEAU

Un groupe de propriétaires demandait récemment à la Commission administrative de refuser la demande de pension de l'ex-chef Campeau. Elle aurait obtenu son point, et elle demande maintenant une enquête sur des accusations portées contre l'ancien surintendant de la police.

Elle demande aussi que la cité accorde un bonus de 15 p.c. aux policiers et aux pompiers, comme compromis.

HORMISDAS CONTANT

ENTREPRENEUR PLATRIER DEPENDUS UNIS ET ORNEMENTS BUREAU : 80 ST-FAMILLE Bell Tel. Est 2157.

HOCKEY ET CHAUSSURES A PATINS



Patins Tubes et Chaussures Professionnelles montées avec rivets. Valeur \$15.00 pour, PRIX SPECIAL \$12.75

Assortiments Complet de Chaussures et Patins, le meilleur au Canada

Ches A. E. BREGENT

208 Ste-Catherine Est

Notre catalogue est envoyé sur demande.

SUITE FACHEUSE D'UN RETARD A L'ADOPTION D'UN RAPPORT

Le conseil attend, à la dernière minute, pour amender le rapport concernant l'enlèvement des animaux morts, et maintenant que le délai fixé pour considération est écoulé, l'amendement est jugé illégal.

Mtre C. A. Laurendeau, C.R., avocat-en-chef de la ville, a informé par lettre, la commission administrative de l'illégalité commise par le conseil, en amendement, à une séance récente, le règlement concernant l'enlèvement des animaux morts.

La lettre du chef du contentieux qui a été lue au conseil, hier après-midi, dit :

"Je dois vous dire que l'amendement apporté par le conseil à la clause 4 (du règlement re charognes) à savoir : 'Le contrat qui sera passé avec ladite personne, compagnie ou corporation, devant être soumis à l'approbation du conseil', est illégal."

"Cet amendement a pour effet d'enlever à la commission administrative des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi."

"Si telle chose était permise, il se pourrait que le conseil, lorsqu'il adopte des règlements, d'y introduire des amendements qui enlèverait à la commission administrative, une grande partie de ses pouvoirs."

Cette lettre a fait l'objet d'une vive discussion, au conseil. Peu d'échevins ont semblé opiner dans le sens de M. Laurendeau. L'échevin Brodeur, qui est avocat, a soutenu, d'accord avec le maire, que le conseil avait agi légalement dans l'affaire.

Devant ce conflit d'opinions entre disciples de Thémis, on a laissé l'affaire en suspens.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans tout cela, c'est que le conseil a attendu à la dernière minute, pour amender le rapport. En effet, on sait qu'un rapport qui n'est pas considéré par le conseil soixante jours après sa présentation est adopté automatiquement. Or, le rapport en question, présenté le 8 octobre, aurait été adopté automatiquement, si le 2 décembre dernier, le conseil ne l'avait amendé. Mais, comme le amendement était considéré illégal, s'en suit-il que le règlement se trouve adopté dans sa forme originale ? C'est l'opinion qu'on a exprimée généralement.

Le budget n'est pas encore prêt, comme le laisse voir la lettre suivante de M. Décarie, adressée au conseil :

"La commission administrative de Montréal regrette de n'être pas en état de soumettre à votre assemblée de ce jour, les propositions budgétaires pour l'année 1919. Des circonstances incontrôlables ne nous ont pas permis d'avoir les copies de tel budget prêtes pour ce matin."

"Le budget, cependant, est terminé, et aussitôt qu'il sera copié, ce qui ne devra pas prendre plus de deux ou trois jours, copie en sera délivrée à chacun de vous."

On a laissé sur la table un rapport demandant un crédit supplémentaire de \$3,600, en rapport avec la construction du garage municipal.

Deux rapports à l'effet de voter \$5,000 pour la pose de tuyaux de services et \$10,000 pour la commission des Services électriques, ont été adoptés. Un projet de règles et règlements concernant les délibérations du conseil a été ajourné pour discussion.

Le docteur Boucher a répondu à l'échevin Dixie, qui lui avait demandé de l'inspection des écoles et payé pour cela par la cité, faisaient un travail efficace et absolument nécessaire.

En vue de la recrudescence de l'épidémie de l'influenza, des divers parties du Canada et des États-Unis et de la possibilité d'une future explosion à Montréal, l'échevin Creelman prie la commission administrative, de considérer la continuation en vigueur des règlements du Bureau de Santé concernant la propre ventilation des tramways et l'encombrement dans les tramways et les lieux d'amusements."

L'échevin Carmel prie la Commission administrative de bien vouloir dire au Conseil à sa prochaine séance quel est le montant compris dans le budget pour le service de l'enlèvement des charognes, qui, d'après le rapport de la Commission administrative, a été dépensé pour ces fins, en 1918.

Le rapport de la Commission administrative, de la somme additionnelle de \$1,077.30. Il prie aussi la Commission de dire au Conseil si M. Lesage a le pouvoir, en vertu du contrat intervenu entre lui et la Cité, de disposer à son profit des peaux des animaux morts, ou des autres matières provenant de l'enlèvement des charognes, et, dans l'affirmative, si la Commission sait quel montant M. Lesage a retiré de ce chef depuis que le contrat a été passé, et si elle le sait, quel est ce montant ?

L'échevin Desroches désire obtenir les renseignements suivants et il prie la Commission administrative de bien vouloir demander au Directeur du Service de Santé de les fournir.

1.— Quel est le montant que la Ville paie à la Compagnie Bougie pour l'entretien d'une personne pauvre ?

2.— Lorsque les parents d'une personne pauvre s'adressent à la Compagnie Bougie pour obtenir un cercueil ou un enterrement plus dispendieux que celui que la Ville paie, le service de Santé alloue à la Compagnie Bougie un montant quelconque ?

3.— Est-ce que des cas de cette nature se sont présentés, et si oui, quel est le montant ?

L'échevin Desroches prie la Commission administrative de bien vouloir demander au Directeur du Service de Santé de les fournir.

4.— Quel est le montant que la Ville paie à la Compagnie Bougie pour l'entretien d'une personne pauvre ?

5.— Lorsque les parents d'une personne pauvre s'adressent à la Compagnie Bougie pour obtenir un cercueil ou un enterrement plus dispendieux que celui que la Ville paie, le service de Santé alloue à la Compagnie Bougie un montant quelconque ?

6.— Est-ce que des cas de cette nature se sont présentés, et si oui, quel est le montant ?

DECES

CHABOT. — En cette ville le 7 courant à l'âge de 63 ans 11 mois, 7 jours, est décédé M. Pierre C. Chabot, contremaître de la Dominion Textile à Hochelaga. Le service funéraire aura lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa résidence No 100 rue Wythe, à 15 heures, pour se rendre de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Les membres du Tiers-Ordre sont priés de se réunir mardi soir à sa résidence pour l'office. 211-2-D

VALIERES. — A Outremont, 1062 rue St-Viateur, le 9 décembre 1918, à l'âge de 59 ans, est décédé Arthur I. Vallières, marchand, ancien président de La Vallières Limitée. Avis des funérailles plus tard. 212-1-D

NOMINATIONS PROVINCIALES

Le cabinet provincial vient de faire les nominations suivantes :

L'honorable juge Wilfrid Mercier a été nommé membre du comité catholique de l'Instruction publique, et M. C. Omer Biron, notaire, de la cité de Sherbrooke, a été nommé agent des terres et des bois de la Couronne pour le district de Saint-François.

PLACEZ VOS ASSURANCES FEU DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED) DORCHESTER, ANGL.

HORACE J. LABRECQUE AGENT GENERAL, DÉPT. FRANÇAIS, 260, RUE ST-JACQUES. Tel. Main 968.

VENEZ FAIRE EXAMINER VOS DENTS PAR LES DENTISTES FRANCO-AMERICAINS

Prix exorbitamment bas. Extraction des dents sans douleurs au moyen de notre fameuse invention LA KILCAINE.

Opérations absolument privées d'une douleur, par suite de l'usage de la lettre les théories de l'INSTITUT HOCKEYELLER et de l'INSTITUT PASTEREUR.

Tout ouvrage garanti — Satisfaction de première classe. Dentistes diplômés seulement. DENTISTES FRANCO-AMERICAINS, 164 ST-DENIS. Un peu plus bas que Ste-Catherine.

COMMISSION DE PLACEMENT DES SOLDATS

PROVINCE DE QUEBEC, Chambres 64 et 65 Edifice Dandurand, 214 rue Ste-Catherine Est. Tel. 3988.